

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 FÉVRIER 2012
Extrait du Registre des Délibérations

Le vingt deux février deux mil douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GARNIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs TANQUEREL-GUILLOT-PERRODIN-MOULIN-LELIEVRE-
DERACHE-LAGALLE-CARPENTIER-PLANTEGENEST-VANWILDERMEERSCH-POTHIER-
CHEVALIER-LAVAL-MARIE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé :

Monsieur HARIVEL qui donne pouvoir à Monsieur GARNIER

Secrétaire de séance :

Madame VANWILDERMEERSCH

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur :

- L'annulation de la délibération en date du 8 février 2012 se rapportant à la réalisation d'un tablage en brique sur l'enceinte du mur suite à une erreur de mesure.
- Création d'un tablage en brique sur l'enceinte du mur d'enceinte de l'Eglise de Bavent

bien que ces questions ne figuraient pas à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'examiner ces dossiers qui seront présentés par Monsieur GUILLOT.

Travaux d'isolation thermique à l'Ecole Elémentaire sur le bâtiment ancien

- **Demande de subvention à la Préfecture du Calvados dans le cadre de la DETR Exercice 2012**

Monsieur GUILLOT présente au Conseil Municipal l'avant-projet de travaux d'isolation thermique à l'école élémentaire de Bavent sur le bâtiment le plus ancien dont la construction remonte à 1954.

Précise que la solution retenue, suite à l'étude de pré diagnostic énergétique réalisée par la CETE APAVE Nord Ouest, consiste à :

- Isoler le plafond par la mise en place de laine de verre posée sur le plancher des combles
- Isoler les murs par un doublage laine de verre et plaques de plâtre
- Isoler les coffres de volets roulants
- Calorifuger les tuyauteries de chauffage central

L'estimation des travaux s'élève à 32 113.00 € HT soit TTC 38 407.15 €.

Monsieur le Maire requiert l'accord du Conseil Municipal afin de solliciter les services de la Préfecture du Calvados pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) Exercice 2012 et lui soumet le plan de financement suivant :

Sources	Libellé	Montant
Fonds propres	Budget Primitif 2012 Investissement – OP n°0107 « Réfection Ancien Groupe Primaire »	28 775.00 € TTC
Etat	DETR – Exercice 2012 (30% du montant HT)	9 633.00 €
TOTAL		38 408.00 € TTC

Précise que les travaux pourraient avoir un commencement d'exécution début août 2012 avec un achèvement fin août 2012 avant la rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet dans son ensemble ainsi que le plan de financement et le calendrier prévisionnel des travaux,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les services préfectoraux dans le cadre de la DETR - Exercice 2012,
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la décision des services préfectoraux ou d'attribution de la subvention.

CANTINE SCOLAIRE

- Révision des tarifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir, pour l'année 2012, les tarifs fixés le 15 juin 2011, à savoir :

Barème des tarifs en fonction des revenus imposables			
Nb d'enfants mangeant à la cantine municipale	3.00 €	3.30 €	3.60 €
1 enfant	< 21000 €	Entre 21000 € et 38000 €	> 38000 €
2 enfants	< 23000 €	Entre 23000 € et 40500 €	> 40500 €
3 enfants	< 26600 €	Entre 26600 € et 44100 €	> 44100 €
+ 1 enfant	+ 3600 €	+ 3600 €	+ 3600 €

ANNULATION DE LA DÉCISION DE CRÉER UN TABLAGE EN BRIQUE SUR L'ENCEINTE DU MUR DE L'ÉGLISE DE BAVENT

Monsieur GUILLOT informe le Conseil Municipal que la longueur du mur indiquée sur le devis de l'entreprise VINCENT Didier, approuvé lors de la séance du 8 février, est erronée. En effet, il convient de prendre en compte 72.30ml au lieu de 64.30ml.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, rapporte à l'unanimité sa décision prise lors de la séance du 8 février 2012.

EGLISE DE BAVENT

- Création d'un tablage en brique sur l'enceinte du mur

Monsieur GUILLOT rappelle au Conseil Municipal, que suite à la rénovation du mur d'enceinte de l'Eglise de Bavent, il convient de réaliser un tablage en brique sur le dessus du mur pour la partie appartenant à la collectivité. Informe qu'à sa demande, l'Entreprise de Maçonnerie VINCENT Didier à Ranville, en charge des travaux de rénovation, a fourni un devis d'un montant HT de 6 566.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis de Monsieur VINCENT Didier à Ranville pour un montant HT de 6 566.00 €,

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire exécuter les travaux,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en Section d'Investissement du budget Primitif 2012 sur l'opération n° 0111 « Eglise de Bavent » article 2313.